



EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE LE PIAN-MEDOC

n° 2026 – 218

Arrêté de circulation Route de Soulac

Le Maire de la Commune de LE PIAN MEDOC  
VU le Code Général des Collectivités territoriales art. L 2212-1 et 2,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal, art R 610-5°,  
VU la demande du 5 mai 2026

CONSIDERANT : qu'il y a lieu de réglementer la circulation à l'occasion des travaux de fauchage et de curage de fossés, route de Soulac RD 1 par la Maison Départementale des Infrastructures de Mobilité du Médoc à compter du 06 mai 2026. Durée 10 jours.

ARRETONS

ARTICLE 1 : à compter du 06 mai 2026 et pendant toute la durée de l'intervention

- La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la zone des travaux
- La circulation sera en demi chaussée, alternée par feux tricolores ou manuellement
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier sauf entreprise,
- La sécurité des piétons sera assurée, si nécessaire une déviation piétons sera mise en place,
- L'exécutant veillera à tenir la voirie en état de propreté aux abords de son chantier et sur les points ayant été souillés par suite de ses travaux.
- La collecte des ordures ménagères ayant lieu tous les jeudis : il est impératif de laisser passer les véhicules pour la collecte (attention de ne pas encombrer les zones de retournement) Jour de collecte le vendredi si férié entre le lundi et le jeudi

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée au chantier sera à la charge de l'entreprise et conforme à l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire approuvée par arrêté du 15 juillet 1974.

ARTICLE 3 : Avant tout démarrage de travaux :

- Transmettre la DT DICT à la commune
- Prévenir la commune 48h à l'avance du début des travaux

ARTICLE 4 : M. Le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché. Ampliation sera adressée à M. le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de MACAU, à la Police Municipale et à l'entreprise, pour affichage.

Fait à LE PIAN MEDOC, le 04 mai 2026



Le Maire,

Virginie Garnier.